

C'est peut-être ma semaine de bonté

Date : 1 juillet 2021

D'abord, je veux croire à l'engagement 33 qui figure dans « l'accord de majorité » qui a été conclu entre la liste Energies solidaires et la liste des écologistes au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Il sera donc procédé « dans les meilleurs délais » à la retransmission vidéo des sessions de l'assemblée départementale (je rêve, mais je serai vigilant).



Ensuite, je viens de découvrir que le Conseil départemental avait commencé à alimenter « [un service d'open data](#) ». Il reste certes beaucoup trop modeste avec seulement 54 jeux de données, mais cela va dans le bon sens.

J'ai été sensible au fait qu'enfin la collectivité daigne satisfaire à son obligation légale de publication des « [données essentielles des conventions de subvention supérieures à 23.000 euros](#) » qu'elle contracte.

Je salue également la publication des « [subventions versées aux associations](#) » en 2020 : c'est un document capital qui manquait sur le site du Département depuis 2017.

Enfin, j'observe avec satisfaction que le Conseil départemental a publié sur cet « open data » très confidentiel l'état nominatif des indemnités perçues par ses membres, comprenant les indemnités perçues dans les syndicats mixtes, les SEM et les SPL dans lesquelles la collectivité dispose

d'une représentation

Bon : cela ne couvre pas tout le sujet, puisque cela ne couvre pas les indemnités perçues à d'autres titres comme la participation aux instances d'un établissement public (par exemple le Service départemental d'incendie et de secours), mais c'est un réel progrès.

Je compte énormément sur la nouvelle majorité pour faire progresser significativement tout ce qui a un rapport avec la citoyenneté, à commencer par ces questions de transparence.